



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 15/06/2020
Reçu en préfecture le 15/06/2020
Affiché le
ID : 029-242900645-20200611-DE_21_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 11 juin de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 05/06/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Votants : 23

ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, AUDURIER Philippe, CADIC François, CARADEC Henri, CHANTREAU Katell, DARCHEN Françoise, GRIJOL Christian, GUET François, HERNANDEZ Marie-Thérèse, KERVAREC Ronan, LANNOU Marie-Raphaëlle, LE FLOCH Erwan, MANNEVEAU Julie, PENCALET Françoise, PETITDEMANGE Sarah, QUERE Hélène, RAHER Marc, SAVINA Henri, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, TILLIER Dominique, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : PHILIPPE François, pouvoirs à François CADIC
BALANNEC Michel, pouvoirs à Henri CARADEC
PAUL Philippe, pouvoirs à Françoise DARCHEN

Excusée: Marie-Raphaëlle LANNOU.

Participaient aux débats : Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Gaby LE GUELLEC, Florence CROM.

Secrétaire de séance : TUPIN Hugues

Délibération N° DE 21-2020

Objet : Vote des comptes de gestion 2019

Rapporteur : Erwan LE FLOCH

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit approuver les comptes de gestion du Receveur Municipal.

Considérant la concordance entre les comptes de gestion 2019 retraçant la comptabilité tenue par Thierry ROC'H, comptable, avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Erwan LE FLOCH, l'ordonnateur,

Les comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve de la part de l'ordonnateur.

Vu l'avis de la commission finances du 18 mai 2020,

Vu l'avis du bureau communautaire du 18 mai 2020,

Il est proposé :

- **D'adopter les comptes de gestion 2019.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité les comptes de gestion 2019 (pour : 21 - abstention : 5).

Fait et délibéré le 11 juin 2020

**Le Président,
Erwan LE FLOCH**

